



Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Gatien DARDENNE représenté par Maître Lionel-Albert BAUM** domicilié sis **Sor Dakar bango à BP 361 Saint Louis Sénégal**

Le terrain concerné est situé à **route de Wiesme 19 à 5560 Houyet** cadastré **HOUYET 1 DIV/Houyet/ section B n° 537B, n° 537A**.

Le projet consiste en **régularisation d'extensions effectuées à un chalet existant (intitulé de l'annexe 15)** et présente les caractéristiques suivantes : **dérogation au plan de secteur** .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 02/04/2024 au 16/04/2024

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** :

- **les jours ouvrables : les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;**
- **le samedi 06 avril 2024, SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082/67.69.67 – 082/67.69.77 ou par e-mail : urbanisme@houyet.be**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@houyet.be**
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. CU2/27/2024)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 16 avril 2024 à 16h00**.

A HOUYET, le 15/03/2024

Par le Collège :

Le Directeur général

Didier FRIPIAT



Par délégation de signature,
L'Échevin de l'Urbanisme

Étienne MAROT